

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale

Rapporteur : Philippe Laurent

I – Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (+6/-6)

La procédure de recrutement visant à remplacer des départs a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents.

A ce titre, pour pouvoir nommer ces collaborateurs, il convient de créer, à compter du 1^{er} juin 2018 :

- deux postes de technicien territorial, à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- un poste d'ingénieur, à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- un poste de puéricultrice de classe supérieur, à temps complet.

Et de supprimer, à la même date :

- deux postes de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal territorial, à temps complet,
- un poste d'attaché territorial, à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- un poste d'infirmier en soins généraux, à temps complet.

II – Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel ou de la promotion interne (+1/-0)

Suite à la réussite au concours, un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a réussi le concours de rédacteur. Il exerce des missions correspondant à celles du grade d'avancement.

A ce titre, il convient de créer un poste de rédacteur, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2018.

La réussite au concours impose la mise en stage, il convient de conserver le poste d'adjoint administratif, à temps complet, l'agent concerné. Par conséquent, le poste sera supprimé à l'issue du stage si celui-ci est probant.

III – Adaptation du tableau des effectifs liée à des détachements de longue durée (+0/-9)

La mise en place de Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat a engendré le détachement d'agents de la Ville précédemment agents publics de l'office de l'habitat.

Considérant que ces détachements ont pris effet au 1^{er} mai 2017, et que les postes concernés par des détachements de plus de six mois sont considérés vacants, il convient de les supprimer.

A ce titre, il convient de supprimer, à compter du 1^{er} juin 2018 :

- quatre postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe, à temps complet,
- quatre postes d'adjoints technique, à temps complet,
- un poste d'ingénieur, à temps complet.

Les différentes adaptations du tableau des effectifs amènent à créer 7 postes à compter du 1^{er} juin 2018 et en supprimer 15 à la même date.

Le tableau des effectifs passe ainsi de 429,94 ETP à 421,94 ETP au 1^{er} juin 2018.

Le bilan s'établit donc ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1er avril 2018	Au 1er juin 2018 (dont 4 détachements pour stage)
Ville	429,94	421,94
CCAS	17,69	17,69
TOTAL :	447,63	440,63